

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Absents : 4
- Votants : 11

Date de convocation :

07/04/2022

Date d'affichage :

07/04/2022

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : Mme Christine CROUZIER, Mme Martine FERNANDES, Mme Solveig De CORNEILLAN, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Christian BONNET, procuration donnée à M. Jean-Philippe VALENTIN, M. Rémy CLENET, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT,

Secrétaire : Mme Christine CROUZIER,

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget principal

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a, par délibération en date du 09 mars 2022, approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 :

- dont la **section de fonctionnement** faisait apparaître en résultat de clôture un excédent d'un montant de : 57 509,08 €
- dont la **section d'investissement** faisait apparaître en résultat de clôture un déficit d'un montant de : 3 713,82 €

Il précise que les résultats 2021 ont été correctement estimés et qu'il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE :**

- l'affectation d'une partie du résultat global de clôture de la section de fonctionnement pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 30 000,00 € (nature 1068), le reste étant reporté en section de fonctionnement pour un montant de 27 509,08 € (nature 002).

- l'affectation en dépenses de la section d'investissement, de la somme de 3 713,82 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Laurent BOUCARUT

